



Commission parlementaire mixte UE-Mexique

D-MX_PV(2016)0211-09

PROCÈS-VERBAL de la 20^e réunion de la commission parlementaire mixte Mexique-Union européenne

Du 10 février 2016, de 9 heures à 13 h 30, et le 11 février 2016, de 9 heures à 14 heures et de 16 heures à 19 h 30
Mexico

SÉANCE DE TRAVAIL I

1. Inauguration de la 20^e réunion de la commission parlementaire mixte Mexique-UE

L'inauguration a lieu au siège du Sénat de la République avec les interventions de José de Jesús Zambrano, président de la Chambre des députés du Mexique, de Roberto Gil Zuarth, président de la Chambre des sénateurs du Mexique, de Teresa Jiménez Becerril, coprésidente européenne de la commission parlementaire mixte Mexique-Union européenne, et de Rabindranath Salazar, coprésident mexicain.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la 19^e réunion de la CPM Mexique-UE

Le procès-verbal de la 19^e réunion de la CPM Mexique-UE, qui a eu lieu à Strasbourg (France) du 7 au 9 juillet 2015, est adopté.

4. Thème 1: La situation politique et économique de l'Union européenne et du Mexique

- *Rapporteur mexicain: Víctor Manuel Giorgana Jiménez (PRI)*
- *Rapporteuse européenne: Verónica Lope Fontagné (PPE, ES)*

La rapporteure européenne Verónica Lope Fontagné centre la première partie de son

intervention sur la situation économique de l'Union européenne. Elle affirme que la question principale est celle de la crise économique et financière mondiale, que l'Europe a durement ressentie faute de posséder les outils suffisants, avec des conséquences en matière d'augmentation du chômage, surtout parmi les jeunes et les personnes âgées, et d'augmentation des niveaux de pauvreté, d'exclusion sociale et d'inégalités. Elle considère néanmoins que l'euro a finalement prouvé sa robustesse et sa capacité d'anticipation en faisant face aux risques de faillite de certains pays, bien que le mécontentement dû à l'adoption de mesures impopulaires se soit traduit dans le même temps par l'essor de partis anti-européens et populistes. Selon elle, la reprise économique est bien réelle et est due non seulement à des facteurs extérieurs, mais aussi à l'augmentation de la consommation privée. Elle propose de se doter de mécanismes économiques de protection contre les crises ultérieures, en complétant par exemple l'union bancaire et l'union budgétaire et en renforçant l'union économique et monétaire. Sur le plan social et de l'emploi, elle propose de promouvoir la création d'emplois au moyen d'investissements plus importants dans l'éducation et la formation, dont la Garantie pour la jeunesse et le Fonds européen pour les investissements stratégiques sont des exemples probants.

Verónica Lope Fontagné aborde ensuite le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI), autre thème-clé qui l'amène à défendre les relations commerciales avec l'Union européenne et à inviter à actualiser le pilier commercial de l'accord global Mexique-Union européenne, afin qu'il soit aligné sur le PTCI. Elle évoque la possibilité d'un futur bloc commercial Amérique du Nord-Union européenne, qui fusionnerait ainsi les trois accords en un seul.

En second lieu, la rapporteure de la délégation européenne analyse la situation politique dans l'Union européenne, soulignant que la crise migratoire est le principal défi. Elle fait part de la dimension humanitaire sans précédent atteinte par la situation en Syrie, ainsi que du débat en cours entre les partisans d'une entrée facilitée des réfugiés et ceux davantage préoccupés par des questions de sécurité. Elle explique les mesures mises en œuvre au moyen de la stratégie européenne en matière de migration et des plans d'urgence pour relocaliser les réfugiés. Elle propose d'aller plus loin encore dans la réponse européenne coordonnée en matière d'asile et de migration. En matière de terrorisme, elle souligne les risques que présente le remaniement de Schengen, qui pourrait porter atteinte au concept même de l'Union européenne, au marché intérieur et aux droits et libertés. Elle appelle à regagner la confiance des citoyens de l'Union, dont la perte est reflétée par l'organisation d'un référendum au Royaume-Uni et l'essor de l'extrême-droite et des populismes de gauche. C'est pourquoi elle suggère de se focaliser sur le retour de la prospérité dans l'Union européenne.

Enfin, en ce qui concerne les relations Union européenne-Mexique, elle propose de tirer parti de cette commission pendant l'actualisation de l'accord global afin de consolider les relations. Selon la rapporteure, le Mexique est l'allié stratégique de l'Union européenne en matière de changement climatique, de politique commerciale, de programme de développement et de droits de l'homme. Elle appelle à l'expansion de la coopération bilatérale pour la recherche et le développement et pour l'enseignement universitaire, ainsi qu'à explorer de nouveaux domaines tels que la politique de sécurité et de défense.

Víctor Giorgana, corapporteur mexicain, revient d'abord sur la situation du Mexique. Il souligne la consolidation des institutions en matière de droits de l'homme, de système électoral, de transparence et d'obligation de rendre des comptes, de concurrence économique et d'alternance politique. Dans le domaine économique, il souligne les récentes réformes structurelles, qui se sont traduites par une économie visiblement solide, par l'inflation, la croissance, la création

d'emploi, l'augmentation des recettes fiscales et le contrôle du déficit. Il mentionne également la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités à travers la création des zones économiques spéciales. Dans le domaine politique, il insiste sur les réformes récentes, avec des candidatures indépendantes, des gouvernements de coalition, la réélection de parlementaires et de maires et l'initiative citoyenne. Il évoque la nécessité de politiques de transparence, d'accès à l'information publique et d'obligation de rendre des comptes, et fait valoir le nouveau système anticorruption. En ce qui concerne les affaires de sécurité et de justice, il aborde la vulnérabilité des gouvernements locaux face au crime organisé et à la mise en œuvre du commandement unique des forces de police («Mando Único»). Pour ce qui est des affaires internationales, il met l'accent sur les accords de libre-échange et de protection des investissements mis en place entre le Mexique et 45 pays, et en particulier l'Accord de partenariat transpacifique (TPP).

Il analyse en second lieu la situation de l'Union européenne et se réfère à la nécessité de réviser ses structures pour faciliter la prise de décision. Il mentionne également le défi, face au terrorisme et à la crise des réfugiés, de préserver un espace de liberté, de sécurité et de justice, ainsi que le respect des droits de l'homme et de la diversité.

Il consacre finalement la dernière partie de son intervention à l'accord global Mexique-Union européenne. Face aux négociations du PTCI, il exhorte à profiter de la révision de l'accord pour donner une plus grande importance au partenariat stratégique. Il propose de réviser la structure juridique de l'accord pour obtenir un corpus de règles plus solide et plus efficace, qui reflète ses engagements sous forme écrite. Pour ce qui est du pilier commercial, il considère qu'il est possible d'en tirer un meilleur parti lorsque la majorité du marché se concentre sur un seul État membre de l'Union européenne. Quant à la coopération, il propose qu'elle soit plus efficace, soutenue et axée sur les résultats dans le cadre du nouvel instrument de partenariat. Pour la dimension politique, il propose d'y intégrer de nouveaux dialogues sur les thèmes communs, tels que la sécurité et la lutte anti-corruption, et d'y inclure de nouveaux acteurs au moyen d'une présence plus claire et effective du dialogue parlementaire et de l'institutionnalisation du dialogue avec la société civile. Il prône une coordination entre les dialogues de la société civile et les niveaux parlementaire, ministériel et de la haute administration. Il conclut en demandant d'intégrer à la déclaration conjointe de la réunion un paragraphe au sujet de la révision et de l'actualisation de l'accord global Mexique-Union européenne.

Interviennent: Teresa **Jiménez-Becerril** (PPE, ES) et Rabindranath **Salazar Solorio** (PRD)

SÉANCE DE TRAVAIL II

5. Thème 2: Situation des droits de l'homme au Mexique et dans l'Union européenne

- *Rapporteuse mexicaine: Cecilia Guadalupe Soto González (PRD)*
- *Rapporteur européen: Josep María Terricabras (Verts/ALE, ES)*

Cecilia Guadalupe Soto González (PRD) considère que l'approche à l'égard de la lutte contre le crime organisé a eu des répercussions sur la violation des droits de l'homme au Mexique. Selon elle, l'approche prohibitionniste, en particulier sur les stupéfiants de la part de la communauté internationale, a accéléré le processus qui a mené à la situation actuelle et a donné naissance à des marchés illégaux. Elle indique également que l'utilisation des forces armées dans la lutte contre le trafic de drogue, loin de sa finalité d'origine, entraîne des cas possibles de violations

des droits de l'homme du fait d'une formation insuffisante en la matière.

Pour faire face à ce problème, la rapporteure mexicaine présente un plan d'action en trois points. Tout d'abord, elle propose de modifier la philosophie des conventions internationales sur le contrôle et l'usage des drogues, pour basculer vers une approche sanitaire et tenter des approches de régulation fondées sur des données probantes: la révision de l'autorité de l'OMS et de l'ONUDC dans la classification des drogues interdites; l'autorisation de l'usage médical et récréatif de la marijuana; l'augmentation de la quantité maximale de drogues pouvant être détenue à des fins d'usage personnel, ce pour pallier le surpeuplement dans les prisons.

Deuxièmement, elle propose d'interdire les incitations à la violation des droits de l'homme: d'une part, en généralisant les procédures orales, de telle sorte que les aveux obtenus sous la torture ne soient plus reconnus comme preuves principales et que l'incitation à la torture disparaisse; d'autre part, en mettant fin à l'impunité, qui incite à commettre de nouvelles violations; enfin, en garantissant le droit à un procès équitable.

Troisièmement, elle suggère d'autoriser les narcotrafiquants à avoir recours à la reddition négociée, afin de réduire la capacité d'action des cartels jusqu'à obtenir leur «quasi-défaite», de garantir que leurs enfants et leur famille puissent se réintégrer à la société, aller à l'école, accéder à un revenu et à une nouvelle identité, et de les faire bénéficier d'une réduction de peine.

Ensuite, Josep Terricabras (Verts/ALE, ES) expose d'emblée une série de considérations préliminaires sur les droits de l'homme: les droits de l'homme ne sont pas des postulats théoriques, mais des droits reconnus aux citoyens; ils sont interdépendants et indivisibles – si un droit est violé, c'est le tout qui est brisé; l'être humain ne peut pas être considéré comme détaché de son environnement et de ses relations; la société s'engage envers lui à accomplir son devoir de défense, de promotion et d'épanouissement; aucun autre principe, croyance ou droit ne leur est opposable, ils sont le cœur de tous les droits et l'élément fondamental de l'État-providence et de l'état de droit.

La seconde partie de son intervention se concentre sur la situation des droits de l'homme en Europe. Il considère que l'Union européenne n'a pas fait son autocritique en la matière et expose quelques menaces: le risque de marchander ces droits en échange de la sécurité, ce qui augmenterait les pouvoirs des agences de sécurité et limiterait les droits reconnus, tout en mettant en péril l'intégrité de la proportionnalité et de l'efficacité; les restrictions des droits économiques et sociaux découlant de la crise économique et des politiques d'austérité; la situation des exilés et des réfugiés en Méditerranée qui révèle le manque de solidarité et de respect envers ces droits; la nécessité de renforcer les pouvoirs d'intervention des institutions européennes pour défendre les droits de l'homme face à l'exemple de la Hongrie ou de la Pologne; la violence faite aux femmes, problème sérieux en Europe faute de dénonciation, de mesures contre l'impunité, et d'une législation et de ressources suffisantes. Il illustre enfin les défis communs aux deux parties avec l'exemple de l'échec collectif de l'impunité après l'assassinat des militants Cariño et Jaakkola à San Juan Copala.

Interviennent: Verónica **Lope** (PPE, ES), Erika **Arroyo** (PRI), Rosa **Estaràs** (PPE, ES), Octavio **Pedroza** (PAN), Giulia **Moi** (EFDD, IT) et Lambert **van Nistelrooij** (PPE, NL).

6. Thème 3: Sécurité des personnes et lutte contre le terrorisme international, possibilités de coopération entre le Mexique et l'Union européenne

- *Rapporteuse européenne: Teresa Jiménez-Becerril, coprésidente de la CPM (PPE, ES)*
- *Rapporteur mexicain: Rabindranath Salazar Solorio, coprésident de la CPM UE-Mexique (PRD)*

Teresa **Jiménez-Becerril**, rapporteuse européenne, commence son exposé en définissant le terrorisme comme l'une des priorités de la stratégie internationale et comme une violation des droits de l'homme. Elle souligne les changements intervenus aussi bien dans sa forme que dans le contexte actuel, qui d'un phénomène isolé l'ont transformé en un défi lancé à la sécurité internationale. On a ainsi pu observer l'apparition de nouveaux groupes avec de nouveaux modes opératoires, l'utilisation de nouvelles technologies, de nouvelles crises économiques et sociales, le phénomène des combattants étrangers, l'instabilité de pays tels que la Syrie, l'Iraq, le Yémen ou encore la Libye, et le djihadisme post-printemps arabe.

Elle signale d'une part les faiblesses des systèmes nationaux de sécurité face à un phénomène mondial qui ne connaît pas de frontière et qui exige une réponse mondiale placée sous le signe de la coopération en matière de sécurité et de renseignement. Devant cette problématique, elle met en évidence le manque de coordination des services d'information des États membres de l'Union européenne, où les intérêts nationaux priment généralement en matière de sécurité. Elle énumère néanmoins quelques mesures récentes, telles que les données des dossiers passagers (PNR), les échanges d'informations sur les combattants étrangers et leurs antécédents judiciaires, ou encore le centre antiterroriste Europol.

À propos du changement de mode opératoire, elle affirme la nécessité de prendre des mesures de régulation de l'internet, voie de diffusion de la propagande et de recrutement du terrorisme. Ces mesures ne constituent pas une violation du droit à la vie privée, mais plutôt une possibilité d'action. Elle énumère les mesures prises dans ce domaine, telles que la collaboration avec les entreprises Internet et l'unité chargée du signalement des contenus sur l'internet créée par Europol.

Elle explique également le rôle de la crise de la cohésion sociale en Europe, compte tenu du fait que les terroristes sont, dans de nombreux cas, des citoyens européens. Elle propose donc de prendre des mesures telles que l'intégration des communautés ethniques et religieuses afin de prévenir et de supprimer la propagande, ainsi que la diffusion de messages positifs, l'éducation à une pensée critique et la multiculturalité. De plus, elle souligne le problème des combattants étrangers, ces citoyens européens qui se rendent dans les zones de conflit pour s'enrôler dans des groupes terroristes et reviennent radicalisés en Europe où ils ont accès à des armes.

En ce qui concerne les perspectives de coopération avec le Mexique, Teresa Jiménez-Becerril souligne le rejet commun par le Mexique et par l'Union européenne de toute forme de terrorisme et la coopération en cours pour lutter contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, ainsi que la coopération Europol-Mexique et l'initiative PNR Union européenne-Mexique.

Elle consacre la dernière partie de son intervention aux possibilités de coopération pour le contrôle des drogues et du crime organisé sur trois plans: le Mexique, pays consommateur qui a besoin de systèmes de suivi de la dépendance et de réduction des risques, tels que l'Europe les a déjà mis au point; le peu d'efficacité et les effets collatéraux de la politique internationale de lutte contre les drogues, qui mènent à la recherche commune d'un débat international formel sur la modification de celle-ci; la coopération internationale contre le trafic d'armes, la traite

des êtres humains et le blanchiment des actifs.

La représentante de la partie européenne explique que l'action de l'Union européenne en la matière se développe au travers de la stratégie antidrogue de l'Union européenne 2013-2020, Europol, Eurojust et la coopération internationale à l'échelle mondiale, bi-régionale et bilatérale. Elle note les convergences entre les deux parties et au niveau bi-régional UE-ALC sur la nécessité d'une approche préventive et plus sociale du problème de la consommation de drogues, qui dirige la répression contre les organisations criminelles et non contre les consommateurs, la nécessité de réviser la classification des substances illicites de l'ONU, d'étudier la légalisation de la consommation de certaines drogues, de réduire l'offre et la demande, de lutter contre le crime organisé et de renforcer le contrôle des armes à l'ONU. Elle cite comme exemple de cette harmonie les diverses actions bi-régionales de coopération sur l'analyse de la consommation, du trafic de drogue et de la coordination policière et judiciaire (Copolad, Prélac, Améripol-Union européenne...).

Teresa Jiménez Becerril demande d'intégrer l'importance de la coopération entre l'Union européenne et le Mexique à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, afin d'étudier ses possibilités d'évolution lors des prochaines réunions.

Quant au corapporteur Rabindranath Salazar, il se réfère en premier lieu, en sa qualité de représentant de la délégation mexicaine, à l'évolution du concept de sécurité, depuis la sécurité entendue comme action coercitive de l'État jusqu'à l'approche intégrale de la sécurité des êtres humains, avec ses acceptions économique, sanitaire, alimentaire, environnementale, personnelle et politique. En substance, il est question de stabilité, de paix et de tranquillité, qui sont les fondements de la gouvernance.

Il signale qu'il est de la responsabilité des parlements de concevoir un édifice législatif approprié pour garantir la sécurité humaine. Il cite quelques exemples, dont celui de la traite des êtres humains, qui nécessite une législation assortie d'une typologie spécifique des infractions pénales pour obtenir des sanctions efficaces et dissuasives, législation que le Mexique a mise en place avec sa loi contre la traite des êtres humains. Son deuxième exemple est le combat contre l'infiltration du crime organisé, comme le montre la réforme de la Constitution mexicaine pour l'épuration de la police. Il cite enfin les politiques publiques pour la préservation de l'environnement, pour affronter les problèmes tels que les catastrophes dues au changement climatique, qui ont gravement atteint le Mexique et sur lesquelles travaille tout particulièrement le Sénat. Il estime également importante la participation de la société, tant sous la forme du bénévolat qu'à travers la prise de décision.

Au sujet du terrorisme comme menace contre la sécurité humaine, Rabindranath Salazar invite à la créativité pour rechercher une structure réglementaire qui dote les autorités de mécanismes de renseignement et de prévention. Le corapporteur est d'avis que le défi en la matière consiste à rendre compatible l'ordre coercitif, qui garantit l'ordre social, avec l'entière préservation des libertés individuelles et des droits de l'homme. Le bien-être individuel et les droits fondamentaux à la vie privée, à l'intimité et à la liberté d'expression ne sauraient être sacrifiés.

Interviennent: Lambert van Nistelrooij (PPE, NL), Kosma Zlotowski (ECR, PL), Federico Döring (PAN), Giulia Moi (EFDD, IT), Víctorilokpo Manuel Giorgana (PRI), José Hernán Cortés (PAN) et Jorge Aréchiga (PVEM). (PVEM).

SÉANCE DE TRAVAIL III

7. Thème 4: État actuel du respect des objectifs du Millénaire pour le développement et perspectives de mise en œuvre des objectifs de développement durable

- *Rapporteur mexicain: Jorge Aréchiga Ávila (PVEM)*
- *Rapporteuse européenne: Estefanía Torres Martínez (GUE/NGL, ES)*

Le corapporteur mexicain Jorge **Aréchiga** dresse le bilan de l'application des objectifs du Millénaire pour le développement au Mexique, qui a enregistré de bons résultats au titre de 72,5 % des indicateurs, dont 11,8 % sont un franc succès. Parallèlement ont été atteintes les cibles fixées par les objectifs suivants: 1) l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, 2) l'enseignement primaire universel, 3) l'égalité des genres, 4) la diminution de la mortalité infantile, et 6) la lutte contre les maladies telles que le VIH et le paludisme. Il reste beaucoup à faire en matière de mortalité maternelle et pour atteindre l'objectif n° 7 de durabilité de l'environnement: la superficie des forêts a diminué et les émissions de CO₂ ont augmenté d'environ 49 % entre 1990 et 2012. Il s'agit d'un défi que le Mexique s'applique à relever, notamment avec la nouvelle loi relative à la transition énergétique.

En second lieu, Jorge Aréchiga revient sur les défis posés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de lutte contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique. Il mentionne quelques aspects essentiels pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD): établir un lien entre les programmes sectoriels et les ODD; disposer de données mises à jour et fiables; fournir un effort de coordination entre les institutions de l'administration fédérale; se doter d'un système de suivi transparent pour s'informer des progrès de l'exécution; obtenir le soutien du pouvoir législatif au sujet des réformes; combiner les efforts économiques, sociaux et environnementaux; coordonner les gouvernements, la société civile, les acteurs économiques et les milieux universitaires; réviser les cadres de l'obligation de rendre des comptes et de transparence.

La rapporteure de la partie européenne Estefanía **Torres** commence par exposer les nouveautés qui caractérisent le Programme 2030, qui unit la lutte contre la pauvreté et les inégalités et celle pour la protection de l'environnement. Elle en présente d'abord la nature complexe, vaste et ambitieuse. Face à la vague de scepticisme montante, elle considère que le diagnostic collectif requiert un programme complexe et ambitieux qui aille au-delà des problèmes traditionnels de l'extrême pauvreté, de la faim, de la santé ou de l'éducation. Ce programme doit intégrer la croissance économique, les inégalités, la biodiversité, le changement climatique, la gestion des villes et des mers, l'accès à l'eau et à l'énergie, l'égalité des genres ou encore les modes de consommation. Elle affirme la nécessité, dans un monde de plus en plus interconnecté, de trouver des réponses intégrales et systémiques aux problèmes mondiaux et, par suite, d'établir un programme universel de lutte contre la pauvreté lié à la question des inégalités et de la redistribution. La croissance n'implique pas le bien-être pour tous, mais plutôt de grandes inégalités, et le modèle de développement actuel est non durable puisqu'il épuise les ressources naturelles et détériore l'environnement.

La rapporteure est néanmoins d'avis que, pour que les déclarations programmatiques se muent en action, des changements considérables doivent être mis en œuvre et dépendent de la volonté politique des États et des organisations internationales. Elle formule pour cela les propositions suivantes aux gouvernements: un engagement urgent d'application nationale, régionale et locale du programme, avec l'approbation de plans de développement clairs; des plans et des accords institutionnels pour définir les responsabilités et la coordination en vue de son application;

l'adéquation de fonds suffisants, au-delà de l'engagement de 0,7 % sans échéancier; une feuille de route pour la communication et la diffusion de l'information qui permette de donner suite aux progrès de la mise en œuvre; des procédures de participation de la société civile à la mise en œuvre et au suivi; l'obligation de rendre des comptes; la cohérence des politiques de développement, de telle sorte que les ODD représentent la ligne de conduite de toutes les politiques à tous les niveaux, et pas uniquement à celui du développement; une approche globale des crises internationales sous toutes leurs formes. Elle réclame une transformation du système économique mondial afin que tout changement s'opère en direction d'un développement réellement durable, solidaire et équitable, et insiste de ce fait sur la nécessité d'associer à la volonté politique une société civile organisée, critique et exigeante vis-à-vis de ses gouvernements.

Enfin, la corapporteuse considère que la modernisation de l'accord dit «global» Union européenne-Mexique de 2016 est l'occasion d'atteindre les objectifs de développement durable et d'appliquer le principe de cohérence des politiques de développement.

Pour ce faire, elle propose de porter son attention sur les inégalités, très élevées au Mexique et croissantes en Europe, dans le cadre de cet accord, afin de les réduire; d'intégrer la perspective de genre en y associant des plans d'action efficaces qui reconnaissent tous les droits des femmes; que les droits de l'homme soient un pilier de l'accord et que ce dernier comprenne des mécanismes de sauvegarde efficaces de ces clauses ainsi qu'un système de surveillance de sa mise en œuvre, qui inclue la protection des victimes et de leur entourage.

Interviennent: Teresa **Jiménez-Becerril** (PPE, ES), Octavio **Pedroza** (PAN), Josep María **Terricabras** (Verts/ALE, ES), Giulia **Moi** (EFDD, IT), Manuel **Giorgana** (PRI) et Rabindranath **Salazar** (PRD). (PRD).

SÉANCE DE TRAVAIL IV

8. Thème 5: Changement climatique: suivi des résultats de la COP 21, rôle du Mexique et de l'Union européenne

- *Rapporteur mexicain: José Hernán Cortés Berumen, co-vice-président de la CPM (PAN)*
- *Rapporteuse européenne: Esther Herranz García (PPE, ES)*

José Hernán Cortés, rapporteur pour la délégation mexicaine, rappelle que le changement climatique a commencé à devenir un problème pour la communauté internationale dès la seconde moitié du XX^e siècle, en tant que modification des processus chimiques terrestres due à l'intervention des hommes et ayant des conséquences environnementales, économiques, politiques et sanitaires. Il présente les défis induits par les politiques publiques de santé, de logement, d'infrastructures, de communication, d'urgence, etc., et exhorte à tenir compte de la gravité des projections en matière d'impact réalisées par les experts.

En outre, le corapporteur remarque que la vulnérabilité au changement climatique dépend de variables sociopolitiques. Toute l'humanité ne se trouve pas dans la même situation, de même que tous les gouvernements n'incluent pas le changement climatique parmi leurs priorités politiques. La composition démographique ou la distribution des revenus influent sur la

vulnérabilité: les minorités ethniques, les migrants, les femmes, les enfants ou les personnes âgées sont davantage vulnérables. C'est pourquoi il demande que le cadre réglementaire international prenne en compte ces disparités entre les catégories de la population.

Au sujet des résultats de la COP 21 de Paris, adoptés lors de l'Assemblée générale des Nations unies, il signale la ratification de l'objectif essentiel: maintenir l'augmentation de la température en dessous des 2 degrés d'ici la fin du siècle, par rapport au niveau préindustriel. Il souligne également l'occasion d'une coopération internationale imposée par ces résultats.

José Hernán Cortés détaille également le travail législatif qui s'accomplit au Mexique pour faire face au changement climatique. Il cite notamment la loi relative à la transition énergétique, qui prévoit des instruments visant à accélérer la transition du secteur de la production nationale, la réforme constitutionnelle en matière d'énergie, qui promeut les énergies propres et la réduction des polluants, la stratégie nationale qui vise à promouvoir l'utilisation de carburants propres; la loi générale sur le changement climatique, qui crée un fonds pour le changement climatique ainsi que des mesures incitatives pour la réduction progressive des émissions, afin de garantir la viabilité économique du secteur de la production. Il rappelle que le Mexique est le premier pays développé à avoir présenté son engagement national lors de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, à titre d'exemple de son engagement dans la lutte contre le changement climatique.

Pour la partie européenne, Esther **Herranz** présente les aspects principaux de l'accord historique auquel est parvenue la COP 21 de Paris, en réponse à la nécessité d'imposer des mesures efficaces contre le réchauffement climatique et pour garantir la survie de la planète. Elle relève l'objectif contraignant de maintenir l'augmentation de la température moyenne en dessous des 2 degrés par rapport à la température préindustrielle. Chaque pays doit ainsi présenter ses programmes nationaux avec ses engagements. Des mécanismes de révision des objectifs nationaux, des systèmes de transparence et de bilan ainsi qu'un fonds de soutien aux pays en développement sont mis en place. Elle souligne le caractère juridiquement contraignant de l'accord pour les pays signataires.

Ces objectifs pourraient être atteints au moyen d'une restructuration du système énergétique misant sur une production basée à 50 % sur des énergies propres, de solutions qui garantissent l'efficacité énergétique – mobilité durable, «consommation zéro» dans les immeubles, moteurs efficaces, etc. – de l'innovation technologique et de l'utilisation de l'internet.

À propos des défis auxquels est confrontée l'Union européenne dans le cadre de la stratégie Europe 2020, la corapporteuse soulève plusieurs points importants: la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles pour progresser vers 100 % d'énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la réduction des dispositifs réfrigérants dans les secteurs maritime et aérien, et des améliorations dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Pour ce qui est du Mexique, elle souligne l'objectif de réduction des émissions et de la pollution, surtout dans les villes, et salue les mesures adoptées, telles que la création de centres d'innovation énergétique, l'objectif de réduction des émissions de CO₂ de 45 % ou encore l'objectif d'utilisation de 35 % d'énergies propres d'ici à 2024. Elle conclut en affirmant qu'il s'agit du point de départ d'un travail laborieux pour lequel le Mexique pourrait être un partenaire de choix pour l'Union européenne.

Interviennent: Lambert **van Nistelrooij** (PPE, NL), Rabindranath **Salazar** (PRD), et Paola **Félix** (PVEM). (PVEM).

9. Adoption de la déclaration conjointe de la 20^e réunion de la CPM Union européenne-Mexique

Les coprésidents annoncent la distribution du projet de déclaration conjointe convenue au préalable qui, à la suite des dernières modifications apportées par les membres, est approuvée à l'unanimité.

10. Questions diverses

José Hernán Cortés (PAN) demande de faire inscrire la proposition d'ouvrir un espace sur la lutte contre la corruption et l'impunité lors des prochaines réunions de la CPM.

11. Détermination du lieu et de la date de la 21^e réunion de la CPM Union européenne-Mexique

Il est convenu que la réunion aura lieu en Europe au cours du second semestre 2016; la date exacte reste à confirmer. Des efforts seront déployés pour l'organiser en dehors de Bruxelles, ou dans deux lieux différents.

La séance est levée à 18 heures.



XXª Comisión Parlamentaria Mixta UE-México

Lista de participantes

<p>Presidenta Teresa JIMÉNEZ-BECERRIL PPE (ES) - Miembro Titular</p>	<p>Vicepresidente 2º José BLANCO LÓPEZ S&D (ES) - Miembro Titular</p>

<p>Verónica LOPE FONTAGNÉ PPE (ES) - Miembro Titular</p>	<p><u>Estefanía TORRES MARTÍNEZ</u> GUE/NGL (ES) - Miembro Titular</p>	<p>Josep María TERRICABRAS Verdes/ALE (ES) - Miembro Titular</p>	<p>Esther HERRANZ GARCÍA PPE (ES) - Miembro Suplente</p>

<p>Kosma ZLOTOWSKI ECR (PL) - Miembro Suplente</p>	<p>Giulia MOI EFDD (IT) - Miembro Suplente</p>	<p>Lambert VAN NISTELROOIJ PPE (NL) - Miembro Asamblea EuroLat</p>	<p>Rosa ESTARÁS-FERRAGUT PPE (ES) - Miembro Asamblea EuroLat</p>

Grupos Políticos de los Miembros de la Delegación

PPE - Grupo del Partido Popular Europeo (Demócrata-Cristianos)

S&D	- Grupo de la Alianza Progresista de Socialistas y Demócratas en el Parlamento Europeo
ECR	- Grupo de Conservadores y Reformistas Europeos
ALDE	- Grupo de la Alianza de los Demócratas y Liberales por Europa
GUE/NGL	- Grupo Confederal de la Izquierda Unitaria Europea/Izquierda Verde Nórdica
VERDES/ALE	- Grupo de los Verdes/Alianza Libre Europea
EFDD	- Grupo Europa de la Libertad y de la Democracia Directa
ENF	- Grupo Europa de las Naciones y de las Libertades

Consejeros Políticos

Sr.	Juan	SALAFRANCA (PPE/DE)
Sra.	Gabriele	KUPPERS (Verdes/ALE)
Sr.	Carlos	VILLOTA (GUE/NGL)
Sr.	Antonio	ANSELMINI (EFDD)

Secretaría de la Delegación

Sr.	José Javier	FERNÁNDEZ FERNÁNDEZ, Jefe de Unidad
Sra.	Rosa-María	LICOP CABO, Asistente de la Delegación

Intérpretes

Sr.	Enrique	QUIJANO	(ES)
Sra.	Alicia	DE LA CALLE -ORTEGA	(ES)
Sr.	James	HOBBS	(EN)
Sra.	Caroline	JOHNSTON	(EN)
Sra.	Dagmara	WROBEL	(PL)
Sra.	Alicja	ZAPOLNIK-PLACHETKA	(PL)

DELEGACIÓN DEL CONGRESO MEXICANO ANTE LA COMISIÓN PARLAMENTARIA MIXTA UE-MÉXICO

Senadores



SEN. RABINDRANATH SALAZAR (PRESIDENTE).



SEN. EVIEL PÉREZ MAGAÑA (VICEPRESIDENTE).



SEN. BLANCA M. DEL S. ALCALÁ (INTEGRANTE).



SEN. GABRIELA CUEVAS BARRÓN (INTEGRANTE).



SEN. CÉSAR OCTAVIO PEDROZA (INTEGRANTE).



SEN. ADÁN AUGUSTO LÓPEZ HERNÁNDEZ (INTEGRANTE).



SEN. OMAR FAYAD MENESES (INTEGRANTE).



SEN. LAURA ROJAS HERNÁNDEZ (OBSERVADORA PERMANENTE).



SEN. TEÓFILO TORRES CORZO (OBSERVADOR PERMANENTE).

Diputados



DIP. ADRIANA GONZÁLEZ CARRILLO (VICEPRESIDENTA).



DIP. MARTÍN DE J. VÁSQUEZ VILLANUEVA (INTEGRANTE).



DIP. CARLOS AUGUSTO MORALES LÓPEZ (INTEGRANTE).



DIP. ROCÍO ESMERALDA REZA GALLEGOS (INTEGRANTE).



DIP. HÉCTOR H. GUTIÉRREZ DE LA GARZA (INTEGRANTE).



DIP. MAURICIO SAHUI RIVERO (INTEGRANTE).



DIP. TOMÁS TORRES MERCADO (INTEGRANTE).